



AVIS PUBLIC

PROJET D'IMPLANTATION DE RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES PREMIÈRES À BÉCANCOUR

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Les Industries McAsphalt ltée souhaite implanter des réservoirs d'entreposage de matières premières à leur terminal de Bécancour située au 590, boulevard Arthur-Sicard. La principale matière première est le bitume. Il n'y a aucune construction d'entreposage au-delà des limites de la propriété dans le cadre du projet proposé. La construction des nouveaux réservoirs n'implique pas de déboisement ni de remblayage. Les Industries McAsphalt ltée souhaitent mettre en place des réservoirs nécessaires à leur croissance, en utilisant des installations existantes ainsi qu'un accès au fleuve.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 29 décembre 2019, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3830 ou 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (<http://www.environnement.gouv.qc.ca>).

Le 30 novembre 2019

Cet avis est publié par Les Industries McAsphalt ltée conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)